

Arrêté du Président n°A2024-041

Portant autorisation de voirie sur l'Impasse des Genêts – ZI de Bellevue 22200 SAINT AGATHON

M. le Président de Guingamp Paimpol Agglomération
VU la demande de CODIOM Fibre, représentée par M. MAURICE William en date du 01/07/2024
VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Guide Technique « remblayage de des tranchées et réfection des chaussées » SETRA de mai 1994
et la norme AFNOR NFP 98-331 de février 2005
VU la photo de localisation joint à la demande
VU l'état des lieux

ARRETE

Article 1

CODIOM Fibre est autorisé à effectuer les travaux de réparation de chambre télécom sur le trottoir devant le N° 14 Impasse des Genêts – ZI de Bellevue – 22200 SAINT AGATHON

Article 2

La présente autorisation est délivrée pour une durée de 15 jours calendaires à compter du 10 Juillet 2023.

Article 3

Conformément aux dispositions de l'article L 113.2 du Code de la voirie routière, cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

Article 4

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le pétitionnaire s'engage assure, à ses frais et sous sa responsabilité la réfection, le bon état d'entretien et de maintenance des ouvrages.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera affiché à Guingamp Paimpol Agglomération et transmise :

- A la mairie de Saint Agathon
- Au responsable du chantier

Fait à Guingamp, le 02/07/2024

Le Président,

Vincent LE MEAUX

